

AVIS DE PUBLICITE
2018/Toul/004
AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST
COMMUNE DE FOUG

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Publié le	16 mai 2018
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 17 juin 2018 Heure : 12h
Objet de l'occupation	Terrain agricole de 2,95 ha
Lieu	Commune : FOUG Adresse : Emprises et délaissés de l'ancienne rigole d'alimentation du canal de la Marne au Rhin – Commune de FOUG Références cadastrales : Section AK n° 345 (710 m ²) – Section AK n° 343 (1100 m ²) – Section AK n° 2 (475 m ²) – NC (27250m ²) PK : /
Activité(s) pouvant être exercée(s)	pacage de troupeau, fauchage.
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Voir plan
Restrictions	Néant
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera calculé en fonction de la superficie sur la zone agricole de La Haye et de type « prairies naturelles » pour 121.82euros/ha/an (valeur 2018) et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	1 ^{er} janvier 2019 (en fonction de la remise en état de l'actuel occupant, s'il y a lieu)
Durée de la COT/AOT	Durée minimale de 5 ans (en fonction des investissements et amortissements s'il y a lieu)
Critères de sélection	Les critères sont considérés en fonction de la superficie et de la redevance proposée.
Négociation	oui (redevance négociable dans la limite basse de la tarification nationale de Vnf)
Pièces à fournir	Statuts et Kbis (si société), pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte, assurance.
Dépôt des candidatures – Modalités de transmission	La demande est à rédiger en français et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous et/ou par voie électronique à agence-toul.uti-moselle.dt-nord-est@vnf.fr en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné avec la mention « ne pas ouvrir »

Service à contacter pour renseignements	Voies navigables de France – Agence de TOUL – 703, avenue du Colonel Péchot – BP 50326 – 54201 TOUL Cedex agence-toul.uti-moselle.dt-nord-est@vnf.fr Didier GAILLARD 03.83.43.28.39



